



***Critères de sélection  
pour le  
spectacle de fin d'année***

*Révision : 2024-12-17*

# Critères pour le spectacle de fin d'année

## Sommaire des changements

<i>Date</i>	<i>Changement effectué</i>
<b>2016/12/17</b>	<i>Changements pour le Star 4, il sera jugé comme l'ancien modèle. Les points seront comptés comme les catégories Star 1-2 et 3.</i>
<b>2019/07/11</b>	<i>Révision globale des règlements</i>
<b>2023/06/06</b>	<i>Retirer la section pour Star 1 Révision globales des règlements</i>
<b>2023/11/01</b>	<i>Révision des numéros spéciaux Star 2-3 Révision des catégories Star 4 et Star 5+ pour ajouter Maurice Richard comme choix. Changement du mot «interprétation» pour «artistique».</i>
<b>2024-09-01</b>	<i>Révision globale des règlements</i>
<b>2024-12-17</b>	<i>Modification au nombre de solos permis dans une même catégorie pour Star 5+</i>

# Critères pour le spectacle de fin d'année

## Participation au spectacle

- Tous les patineurs peuvent participer au spectacle, *si les coupons ont été remis et les costumes payés.*
- **Tous les patineurs** : Deux absences justifiées seront tolérées pour les pratiques de spectacles. Au moment de confirmer sa participation au spectacle, le patineur devra aviser le CA des dates d'absence prévues, maximum de deux. **La Générale est obligatoire.**
- Pour des motifs raisonnables, le club se réserve le droit d'exclure un patineur pour le spectacle.
- Avoir remis le coupon-réponse de sa participation au spectacle **au plus tard à la date indiquée sur le coupon-réponse et avoir payé.** Un patineur n'ayant pas remis son coupon-réponse *et payé son costume* est automatiquement exclu du spectacle.
- Un patineur qui vient d'un autre club de patinage ne peut pas avoir un solo *ni de numéro spécial* lors de sa première année au club de patinage RDP.
- **Patinage Plus (PP)**: une (1) présence par jour patiné (maximum 2).
- Un entraîneur-patineur ne peut pas faire la chorégraphie d'un numéro de spectacle et participer comme patineur dans un autre numéro (sauf pour une école PP).
- Un patineur Star 5 et Plus ayant évolué au club et qui est à son dernier spectacle, pourra présenter un solo d'adieux, si le patineur a fait les compétitions exigées selon les règlements de Critères de spectacle.

## Star 1 SPECTACLE

- Patine 1 jour = 1 numéro
- Patine 2 jours *et +* = 2 numéros

## Star 2 SPECTACLE

- Patine 1 jour = 1 numéro
- Patine 2 jours *et +* = 2 numéros

## Star 3-4 SPECTACLE

- Pour le patineur qui patine **Star 3-4** à cause du critère d'âge
  - 13 ans au 1<sup>er</sup> septembre de la saison en cours **et** avoir réussi *un Star 3 en danse (A et B) et en habileté*
  - Patine 1 jour = 1 numéro
  - Patine 2 jours *et +* = 2 numéros
- Pour le patineur qui a réussi ses tests
  - *Star 3 Style libre, Star 3 danse et Star 3 Habileté complété*
  - Patine 1 jour = 2 numéros
  - Patine 2 jours *et +* = 3 numéros

# Critères pour le spectacle de fin d'année

---

## Star 5 et + SPECTACLE

- Pour le patineur qui patine sur le **Star 5 et +** à cause du critère d'âge
  - 16 ans au 1<sup>er</sup> septembre de la saison en cours avec Star 4 Style libre complété
  - Le niveau du patineur sera évalué pour le spectacle
  - Patine 1 jour = 2 numéros
  - Patine 2 jours **et +** = 3 numéros
- Pour le patineur qui a réussi ses tests
  - Star 5 style libre complété **OU** Star 8 en danse **et habiletés\***
  - Patine 1 jour = 3 numéros
  - Patine 2 jours **et +** = 4 numéros

## Présentations supplémentaires

Pour avoir la possibilité de présenter : un solo, un duo, un trio ou un quatuor, les patineurs doivent satisfaire les différents critères énumérés ci-dessous en fonction de leur catégorie de patinage.

Voici la liste des critères minimaux à respecter pour chacun des patineurs :

## Critères minimaux auxquels tous les patineurs doivent satisfaire

- Avoir évolué sur au moins 2 sessions de style libre par semaine, et ce, durant toute la saison. 1 session au club pour un patineur évoluant en Sport-étude (au moins 4 jours par semaine), à l'exception d'un patineur au niveau National et International.
- **Le patineur doit avoir un minimum de 2 numéros de spectacle (en groupe) pour pouvoir faire un numéro spécial (solo, duo, trio, quatuor ou valse) Et tout autre numéro spécial.**

## Critères spécifiques pour la VALSE

- Une patineuse peut évoluer sur la VALSE si elle a minimalement complété ses tests équivalent **Star 8** ou plus en Danse **au 31 décembre** qui précède la tenue du spectacle de clôture. Un maximum de 12 patineuses, les plus avancées aux tests au **31 décembre** qui précède le spectacle, seront sélectionnées. S'il y a égalité, il y aura tirage au sort.

Les mêmes critères seront utilisés pour la sélection des garçons du club.

Les partenaires externes seront évalués et choisis par l'entraîneur et les membres du CA.

# Critères pour le spectacle de fin d'année

Les patineurs sélectionnés pour la valse ne pourront manquer aucune pratique.

Le coût de la carte de membre pour les partenaires devra être **partagé par les valseuses**.

## Critères additionnels pour les patineurs de compétitions

Pour avoir droit **automatiquement** à un **solo**, le patineur de compétitions doit avoir participé à quatre (4) des compétitions qui suivent entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année qui précède la tenue du spectacle de clôture.

1. Jeux du Québec **ou** de la Participation ou finale régionale (si la catégorie est offerte)
2. Championnat d'été
3. Georges Ethier
4. Championnats de Sous-section
5. Championnats A ou B de la section Québec
6. La compétition invitation RDP est obligatoire (si la catégorie est offerte)

## Critères additionnels pour la catégorie OR

- Le patineur qui a réussi son test **Catégorie OR** en style libre complété peut avoir un solo l'année de la réussite.
- Pour avoir droit à un **solo**, le patineur de tests de **Catégorie OR** en style libre complété doit avoir participé aux trois (3) compétitions spécifiées ci-dessous entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année qui précède la tenue du spectacle de clôture.

## Critères additionnels pour les catégories Star 5 et +

- Pour avoir la possibilité de présenter un solo, un duo, un trio ou un quatuor, un patineur doit avoir participé à trois (3) compétitions parmi celles ci-dessous entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année qui précède la tenue du spectacle de clôture.
- Le conseil d'administration déterminera le nombre de numéros spéciaux.
- Seulement les 3 meilleures compétitions seront comptabilisées (pas plus).
- Les compétitions devront respecter ces critères :
  - La compétition invitation RDP est obligatoire
  - Finales régionales **ou** invitation Maurice- Richard obligatoire
  - Une autre compétition au choix.
- Si le patineur a participé à des compétitions dans deux (2) catégories différentes dans son année, les points sont cumulés ensemble. Voir section Chevauchement de catégorie et calcul de points.
- Les points seront cumulés avec le pointage CPC

# Critères pour le spectacle de fin d'année

- Un solo sera offert au patineur de la catégorie ayant le meilleur pointage qui respecte tous les critères du spectacle de fin d'année.
- Un patineur est éligible à un numéro spécial pendant une période de 3 ans dans la même catégorie.
- Star 5 : À partir du moment où il obtient ~~2 numéros spéciaux ou~~ 1 solo dans cette catégorie, il n'est plus éligible.
- Star 6 : À partir du moment où il obtient 1 solo dans cette catégorie, sur une période de trois ans, il n'est plus éligible
- Star 8 : À partir du moment où il obtient 2 solos dans cette catégorie, sur une période de trois ans, il n'est plus éligible
- Star 10 : À partir du moment où il obtient 2 solos dans cette catégorie, sur une période de trois ans, il n'est plus éligible
- Un numéro spécial (duo, trio et quatuor) sera offert au patineur de la catégorie ayant le deuxième, le troisième, la quatrième et cinquième place dans le classement du pointage si le patineur respecte tous les critères du spectacle de fin d'année.

## Critères additionnels pour la catégorie Star 4

- Pour avoir la possibilité de présenter un solo, un duo, un trio ou un quatuor, un patineur doit avoir participé à trois (3) compétitions parmi celles ci-dessous entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année qui précède la tenue du spectacle de clôture.
- Le conseil d'administration déterminera le nombre de numéros spéciaux.
- Seulement les 3 meilleures compétitions seront comptabilisées (pas plus).
- Les compétitions devront respecter ces critères :
  - La compétition invitation RDP est obligatoire
  - Finales régionales ou invitation Maurice-Richard obligatoire
  - Une autre compétition au choix.
- Si le patineur a participé à des compétitions dans deux (2) catégories différentes dans son année, les points sont cumulés ensemble. Voir section Chevauchement de catégorie et calcul de points.
- Un patineur est éligible à un numéro spécial pendant une période de 3 ans dans la même catégorie. À partir du moment où il obtient 2 numéros spéciaux ou 1 solo-spot dans cette catégorie, il n'est plus éligible.
- Un solo sera offert au patineur de la catégorie ayant le meilleur pointage qui respecte tous les critères du spectacle de fin d'année.
- Un numéro spécial (duo, trio et quatuor) sera offert au patineur de la catégorie ayant le deuxième, le troisième, la quatrième et cinquième place dans le classement du pointage si le patineur respecte tous les critères du spectacle de fin d'année.
- Les points seront cumulés par élément. Chaque élément jugé se verra attribuer les points suivants :
  - OR = 3 points
  - Argent = 2 points
  - Bronze = 1 point
  - (...)

## Critères pour le spectacle de fin d'année

---

- Les points bonis (*axel*) inscrits sur la feuille de résultat seront ajoutés au nombre de points calculés.

# Critères pour le spectacle de fin d'année

---

## Critères additionnels pour les catégories **Star 1, 2 et 3**

- Un minimum de deux (2) compétitions entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année qui précède la tenue du spectacle de clôture;
- Les compétitions devront respecter ces critères :
  - La compétition invitation RDP est obligatoire
  - Une autre compétition au choix
- **Il y aura un numéro spécial pour tous les Star 1, 2 et 3 qui respectent les critères ci-dessus**
- Le patineur portera son costume de compétition;
- Le coût de la location des costumes est assumé par les parents;
- Le coût et le choix de l'entraîneur sont la responsabilité du club.

## Pour avoir droit à un numéro spécial d'interprétation

- Un minimum de trois (3) compétitions
- Les compétitions devront respecter ces critères :
- La compétition invitation RDP est obligatoire.
- Deux autres compétitions au choix
- Il y a un seul numéro spécial pour toutes les catégories interprétation.
- Le pointage sera déterminé par l'addition d'un maximum de trois (3) résultats de compétition.
- Advenant qu'il y ait seulement un patineur dans la catégorie interprétation, ce patineur aura droit à un solo intégré dans un numéro (groupe) d'une minute et demie.

## Pour toutes les catégories

- Les frais de location des costumes sont sous la responsabilité des parents. Par contre, la location des costumes pour les solos intégrés et les numéros spéciaux sont choisis par le comité de spectacle.
- Le choix et les frais du costume pour les solos est la responsabilité du patineur ou de ses parents.
- Les frais d'entraîneurs pour les numéros spéciaux Star 2-3 sont sous la responsabilité du club. Les frais d'entraîneurs solos spots sont tous sous la responsabilité du club.
- Un patineur ne peut pas avoir plus d'un solo, solo intégré ou numéros spéciaux (duo, trio et quatuor) dans un même spectacle de clôture.
- Un solo ou un solo intégré doit être préparé sur un style libre seulement.
- Le choix et les frais de l'entraîneur pour les numéros spéciaux Star 4 et plus et les numéros intégrés (duo, trio, quatuor) sont sous la responsabilité des parents.



# Critères pour le spectacle de fin d'année

---

## **Chevauchement et calcul de points**

### **(transition de Normes de Performance à la notation CPC)**

Lorsqu'un patineur chevauche deux catégories pendant la même année :

- Le patineur sera considéré, à son avantage, comme faisant partie de la catégorie dans laquelle il a récolté le plus de points et on lui attribue l'ensemble de ses points.
- Ses trois (3) meilleurs résultats de compétitions sont retenus pour comptabiliser le total des points.

#### **Chevauchement Star 4 et Star 5 :**

- Le patineur fera partie de la catégorie dans laquelle il a fait le plus de compétitions.
- Pour pouvoir lui attribuer l'ensemble de ses points des deux catégories, les points des Normes de Performance seront transformés en notation CPC ou vice versa.
- La transformation des points se fait de la façon suivante : Faire la moyenne des points accumulés dans la catégorie choisie et l'appliquer aux compétitions de l'autre niveau.
- Pour trouver le nombre de points total, les trois (3) meilleurs pointages seront additionnés.
- Si un patineur fait le même nombre de compétitions dans les deux catégories, ce même exercice est refait pour les deux (2) catégories. Après avoir trouvé les pointages, il est placé dans la catégorie où il est le plus avantageux.

#### **Exemple #1 de calcul :**

Un patineur fait 4 compétitions dans l'année.

1. Star 4 : 20 points
2. Star 5 (CPC) : 15,5
3. Star 5 (CPC) : 14,25
4. Star 5 (CPC) : 16,25

Il fera partie de la catégorie **Star 5**, car il a fait le plus de compétition dans cette catégorie. Nous devons donc transformer les points de la compétition **Star 4** en CPC.

La moyenne des points en CPC est :  $15,5 + 14,25 + 16,25 = 46/3 \Rightarrow 15,33$ .  
Le pointage de la compétition 1 devient 15,33 points.

Pour finir, nous additionnons les meilleurs résultats, soit les compétitions : 1, 2 et 4.  
 $15,33 + 15,5 + 16,25 = 47,08$  points.

#### **Exemple #2 de calcul :**

Un patineur fait 4 compétitions dans l'année.

# Critères pour le spectacle de fin d'année

---

1. Star 5 : 15,5 points
2. Star 4 : 20
3. Star 4 : 22
4. Star 4 : 26

Il fera partie de la catégorie **Star 4**, car il a fait le plus de compétition dans cette catégorie. Nous devons donc transformer les points de la compétition **Star 5** en norme de performance.

La moyenne des points en **Star 4** est :  $20 + 22 + 26 = 68/3 \Rightarrow 22,67$ .  
Le pointage de la compétition 1 devient 22,67 points.

Pour finir, nous additionnons les meilleurs résultats, soit les compétitions 1, 3 et 4.  
 $22,67 + 22 + 26 = 70,67$  points.

### **Exemple #3 de calcul :**

Un patineur fait 4 compétitions dans l'année.

1. Star 4 : 22 points
2. Star 4 : 20
3. Star 5 : 15,5
4. Star 5 : 12,25

Il faudra transformer les compétitions **Star 4** en CPC et vice versa afin de déterminer dans quel niveau il est avantagé.

La moyenne des points en **Star 4** est :  $20 + 22 = 42/2 \Rightarrow 21$ .  
Le pointage des compétitions 3 et 4 devient 21 points. Les 3 meilleurs résultats sont la 1, 3 et 4. Donc le résultat **Star 4** est :  $22 + 21 + 21 = 64$  points.

La moyenne des points en **Star 5** est :  $15,5 + 12,25 = 27,75/2 \Rightarrow 13,88$ .  
Le pointage des compétitions 1 et 2 devient 13,88. Les 3 meilleurs résultats sont la 1, 2 et 3.  
Donc le résultat **Star 5** est :  $13,88 + 13,88 + 15,5 = 43,26$  points

Finalement une vérification sera faite par rapport aux autres patineurs de chaque catégorie et sera incluse dans celle où il sera le plus avantagé au classement.

**\*\*\*Un patineur qui augmente de niveau pendant l'année ne doit pas être pénalisé, bien au contraire, nous encourageons l'évolution des patineurs.\*\*\***

## Critères pour le spectacle de fin d'année

### Résumé de la répartition des numéros spéciaux :

<i>Star 1</i>	<i>Un numéro spécial</i>	
<i>Star 2</i>		
<i>Star 3</i>		
<i>Star 4</i>	<i>Un solo</i>	<i>Un numéro spécial</i>
<i>Star 5</i>	<i>Un solo</i>	<i>Un numéro spécial</i>
<i>Star 6</i>	<i>Un solo</i>	
<i>Star 8</i>	<i>Un solo</i>	
<i>Star 10</i>	<i>Un solo</i>	<i>Un numéro spécial</i>
<i>Or</i>	<i>Un solo</i>	<i>Un numéro spécial</i>
<i>Interprétation</i>	.....	<i>Un numéro spécial</i>
<i>Compétition</i>	<i>Un solo pour chaque</i>	-----

### Précisions sur les numéros spéciaux

- *Un nombre maximal de 4 patineurs par numéro spécial pour les Star 4 et plus.*
- *Les solos pourront être intégrés à des numéros selon les besoins du spectacle.*
- *Pour ce qui est des duos, trio et quatuor, le CA se réserve le droit de regrouper des catégories, d'ajouter ou de retirer des numéros ou des solos selon les besoins du spectacle.*